

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2020

SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2687)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 561

présenté par
M. Ratenon

ARTICLE 2

Supprimer l'alinéa 16

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme la majorité des Français·es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, même celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur.

Cet amendement vise à supprimer l'alinéa 16 de cet article 2. Cet alinéa indique que la loi de financement de la sécurité sociale devra maintenant fixer, par branche, les objectifs de dépenses non seulement du régime général, ce qui a déjà des conséquences désastreuses, mais dorénavant également des régimes complémentaires obligatoires.

Nous nous opposons à cette marche vers l'Etatisation de la sécurité sociale et à sa mainmise sur les régimes de retraite.

Cette logique a déjà commencé à dénaturer le principe même de sécurité sociale en la réduisant à tout va à un coût à traiter, un « trou » qu'il faudrait combler.

Derrière cette logique, il y a toute une vision du monde et de la politique que nous rejetons : ce qui compte en premier lieu, ce ne sont pas les calculs d'apothicaires, mais bien de garantir que tout le monde puisse vivre dignement et en meilleure santé possible.

Ce sont aux calculs de venir après et de s'adapter aux besoins humains, et non pas à nos vies d'être sacrifiées au nom de chiffres et de grandes décisions abstraites et déconnectées de toutes réalités matérielles.

C'est cette même logique que vous étendez à nos retraites avec votre réforme destructrice et en l'occurrence avec ce projet de loi organique, sa règle d'or, et sa mise sous tutelle budgétaire des retraites.

C'est cette même logique que nous combattons en demandant la suppression de cet alinéa qui étend le champ des objectifs de dépenses que la LFSS peut fixer jusqu'aux régimes de complémentaires obligatoires.